



Minister for  
International Trade

Ministre du  
Commerce extérieur

---

# COMMUNIQUÉ

---

NO 135

LE 24 JUILLET 1986

LE MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR

DIVULGUE LE RAPPORT DU TRIBUNAL CANADIEN DES

IMPORTATIONS SUR L'INDUSTRIE DE L'ACIER ORDINAIRE

L'honorable Pat Carney, ministre du Commerce extérieur, a divulgué aujourd'hui le rapport de l'enquête du Tribunal canadien des importations sur les importations d'acier ordinaire.

Le 15 mai 1986, il a été demandé au Tribunal d'examiner la possibilité de détournement d'acier ordinaire et d'acier allié vers le Canada, par suite de la capacité de production, des conditions du marché et des habitudes d'exportation des principaux pays producteurs d'acier et, à la lumière de ses constatations, de dire s'il estimait opportun de recueillir des renseignements sur leur importation. Le rapport sur l'acier allié sera présenté au plus tard à la mi-septembre.

L'analyse effectuée par le Tribunal l'a amené aux conclusions suivantes:

- (i) Au cours des 10 dernières années, la consommation mondiale d'acier n'a pas augmenté de façon considérable. La capacité mondiale dépasse de loin la production, et cette surcapacité continuera de dominer le marché mondial de l'acier pendant de nombreuses années. Cette situation menace la stabilité du commerce international de l'acier.

Canada

.../2

---

- (ii) L'attitude protectionniste a pris de la vigueur à l'échelle internationale. Les États-Unis, la CEE et le Japon, qui sont les principaux marchés de l'acier, se sont protégés contre la concurrence des importations par une série de barrières non tarifaires telles que des accords de limitation des exportations, des accords commerciaux bilatéraux et des systèmes compliqués de distribution interne. D'autres pays développés ou en développement utilisent une grande diversité de barrières commerciales; rien n'indique actuellement que ces mesures seront assouplies. Il semble que le Canada soit très vulnérable à la fois à la concurrence des importations à très bas prix et à la diminution des possibilités d'exportation.
- (iii) En 1985, les importations canadiennes d'acier ordinaire dépassaient d'environ 90 % celles de 1976 et représentaient 22,7 % du marché canadien. Les importations représentent un pourcentage beaucoup plus important du marché interne au Canada qu'au Japon (de 2 à 4 %) ou dans la CEE (10 %). Aux États-Unis seulement, les importations qui accaparent une part plus importante du marché nationale (25,3 %), bien que la tendance à la hausse aux États-Unis ait été renversée depuis l'introduction, de 18 accords de limitation volontaire des exportations.

À la lumière de ce qui précède, le Tribunal a déterminé que les produits en acier ordinaire sont importés ou sont susceptibles d'être importés au Canada à des prix, en des quantités et à des conditions qui rendent opportune la collecte de renseignements sur leur importation.

Mme Carney a accepté les recommandations du Tribunal canadien des importations. Dans ce contexte, le ministre, conformément aux dispositions de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, entend recommander que l'acier ordinaire soit placé sur la liste de marchandises d'importation contrôlée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1986, afin de faciliter la collecte de renseignements sur leur importation.

Mme Carney a souligné qu'une telle mesure n'établirait pas de contrôles quantitatifs formels sur les importations d'acier. Les licences d'importation seraient délivrées conformément à la loi, sur demande dûment remplie, et pourraient être obtenues au moyen du système informatisé en direct à l'intention des courtiers en douane, installé à la grandeur du Canada.

On peut se procurer le rapport du Tribunal en s'adressant au

Secrétaire  
Tribunal canadien des importations  
Immeuble Journal Sud  
365, avenue Laurier ouest  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0G5

téléphone: (613) 993-4601

Pour plus d'information, s'adresser à:

Denis Cormeau  
Directeur Adjoint  
Service des Relations  
avec les média

(613) 995-1874

Claudio Valle  
Directeur adjoint,  
Direction du Contrôle  
des importations II  
Direction générale des  
relations commerciales  
spéciales

(613) 996-2938

RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS ET DES RECOMMANDATIONS DU  
RAPPORT DU TRIBUNAL CANADIEN DES IMPORTATIONS  
RELATIVEMENT AUX IMPORTATIONS D'ACIER ORDINAIRE  
LE 15 JUILLET 1986

Le rapport fait remarquer que la consommation mondiale d'acier n'a pas augmenté de façon considérable au cours des dix dernières années. La capacité mondiale a dépassé de loin la production pendant toute cette période. En outre, on s'attend à ce que cette surcapacité continue de dominer le marché mondial de l'acier pendant de nombreuses années. En revanche, les exportations deviennent plus difficiles à cause de la montée visible des mesures protectionnistes destinées à isoler les marchés nationaux. Celles-ci comprennent, entre autres, les limitations volontaires des exportations, les contingents, les enquêtes antidumping et les enquêtes en matière de droits compensateurs, les accords de licence et les contrôles, les subventions aux exportations, les barrières administratives en matière douanière, les incitations aux investissements internes et les déductions fiscales, les règles concernant la publicité, les primes et les accords exclusifs d'approvisionnement.

L'industrie canadienne de l'acier doit faire face à des problèmes semblables à ceux de ses concurrents internationaux, particulièrement:

- stagnation ou diminution de la demande intérieure d'acier;
- offre internationale excédentaire;
- diminution de la compétitivité par rapport à certains fournisseurs des pays en développement qui utilisent des techniques modernes;
- multitude d'obstacles au commerce international de l'acier;
- aide considérable des gouvernements aux producteurs de la plupart des pays en développement et de certains pays de l'Europe de l'Ouest;

- tendance généralisée au dumping de produits en acier sur les marchés d'exportation comme moyen d'accroître l'utilisation de la capacité de production, de maintenir l'emploi et d'obtenir des devises; et
- nécessité d'introduire d'importants programmes de modernisation et de rationalisation de l'industrie de l'acier.

Le rapport souligne également que, même si la consommation sur le marché national de l'acier a progressé depuis 1983, la croissance a été inégale. Pendant que la demande augmentait sensiblement dans le secteur de l'automobile, elle demeurait stagnante dans celui des biens d'équipement. Le secteur du pétrole et du gaz n'est pas revenu aux niveaux antérieurs à cause de la fluctuation des activités. En conséquence, la performance financière de différents fabricants canadiens a été inégale. Peu de producteurs ont retrouvé les niveaux de rentabilité d'avant la récession.

La part des importations sur le marché interne canadien a augmenté, passant de 14,5 % en 1976 à 22,7 % en 1985. Au cours de la même période, les importations en provenance des États-Unis ont conservé une part stable du total des importations (35 % en 1985). En termes absolus, les importations en provenance du Japon, bien que considérables, ont diminué en terme absolu (13 % en 1985), pendant que des expéditions originaires de la CEE augmentaient de façon spectaculaire et que la CEE devenait le principal fournisseur étranger du Canada au cours des deux dernières années (36 % en 1985). La part du marché d'importation détenue par les pays en développement a plus que doublé depuis 1976, mais elle demeure modeste (11 % en 1985).

Contrairement à ce qui se passe dans la plupart des pays européens et des pays en développement, où les programmes de dépenses en capital bénéficient d'un appui massif du gouvernement qui allège le fardeau financier de leurs sociétés, la modernisation de l'industrie canadienne est supportée par le secteur privé. L'industrie a dévoilé des plans de dépenses en capital qui pourraient excéder 2,5 milliard de dollars d'ici 1990. La plus grande partie de ces dépenses est destinée à améliorer la productivité et à réduire le prix de revient plutôt qu'à augmenter la capacité de production. Cela laisse

entrevoir que l'industrie canadienne maintiendra des normes élevées qui en font déjà l'un des producteurs d'acier les plus efficaces au monde. Une telle industrie sera tout à fait capable de soutenir avec succès la concurrence des importations faites à des conditions loyales, mais il se pourrait que le climat instable actuel ralentisse la mise en oeuvre de ces programmes de modernisation.

Dans la rédaction de son rapport, le Tribunal s'est appuyé sur une vaste gamme de données publiées et non publiées tant étrangères que canadiennes, du secteur privé et du secteur public, ainsi que sur la documentation produite par des organismes internationaux. Il a, en outre, reçu un total de 33 mémoires reflétant une grande diversité d'intérêts, dont ceux des producteurs, des importateurs, des distributeurs, des centres de service d'acier, des fabricants ainsi que des producteurs et exportateurs étrangers.